

**COMITE D'ACCOMPAGNEMENT D'ECOFROST S.A.
REUNION DU 19 JANVIER 2016
APPROUVE LORS DE LA REUNION DU 12 AVRIL 2016**

Présents:

Pour le groupe des riverains:

DEWULF Christophe, rue Royale 78 – 7603 BONSECOURS
VANDER STRICHT Michel, rue Pont-à-la-Faulx 113 – 7600 PERUWELZ

Pour le groupe de l'entreprise:

HOFLACK Jeannot, Responsable Production – ECOFROST
MAES Olivier, Responsable Environnement – ECOFROST
TYVAERT Yannick, Responsable Qualité - ECOFROST

Pour le groupe autorité et administrations:

BRANGERS Jean-Marie, Echevin de l'Urbanisme – ADMINISTRATION COMMUNALE
de BERNISSART
DEPLUS Nathalie, Echevine – ADMINISTRATION COMMUNALE de PERUWELZ
GLAUDE Muriel, Chef de Division – HAINAUT DEVELOPPEMENT
MASURE Jean-Christophe, Conseiller en Environnement – ADMINISTRATION
COMMUNALE de PERUWELZ
PRIMOSIG Géry, Attaché - D.P.A. – S.P.W.
SCHIRVEL Julie, Chef de Service – ADMINISTRATION COMMUNALE de PERUWELZ
VAN COPPENOLLE Audrey, Service Urbanisme – ADMINISTRATION COMMUNALE
de BELOEIL

Comme il s'agit d'une première réunion, Madame GLAUDE demande que chacun se présente brièvement.

1. Présentation de ce qu'est un comité d'accompagnement

Madame GLAUDE précise qu'un comité d'accompagnement est un organe de dialogue et non de contrôle, ce rôle revenant au service légalement habilité à cet effet, à savoir le Département de la Police et des Contrôles (le D.P.C.) et dans certains cas, l'Unité de Répression des Pollutions (U.R.P.). Son rôle n'est pas non plus de servir d'alibi ni pour les autorités, ni pour les entreprises. Par contre, il peut et même devrait permettre de régler les problèmes ponctuels surgissant du fait de l'exploitation.

Un Comité d'accompagnement est constitué de représentants des administrations et autorités communales, des entreprises et des riverains. Le rôle plus particulier des représentants des riverains est de servir de relais entre la population, l'entreprise et les administrations. Ce relais doit fonctionner dans les deux sens, c'est-à-dire que d'une part, les représentants des riverains rapportent au Comité d'accompagnement les demandes, les attentes qui leur sont communiquées par la population et d'autre part, ils relayent auprès de la population les informations obtenues lors des réunions. Il ne s'agit donc pas de simplement dialoguer mais bien de s'informer sur le fonctionnement de l'entreprise et de voir dans quelle mesure il est possible de réduire les nuisances. Dans la plupart des comités d'accompagnement les mots sont le plus souvent suivis de faits.

La règle essentielle pour un bon fonctionnement, est que les discussions se déroulent dans la convivialité et le respect mutuel.

2. Etablissement d'un Règlement d'Ordre Intérieur

En ce qui concerne le règlement d'ordre intérieur, il est prévu dans l'arrêté d'autorisation que le Comité adopte un R.O.I., ce qui n'est pas le cas pour tous les Comités d'accompagnement. Madame GLAUDE a fait parvenir une proposition de règlement d'ordre intérieur établie sur base des règlements d'ordre intérieur adoptés pour d'autres comités.

Elle a renvoyé le R.O.I. légèrement modifié en fonction des remarques reçues. C'est au point 7, en ce qui concerne l'avis écrit de l'expert, il est souhaitable que cet avis soit communiqué avant la réunion aux différents membres afin que la discussion soit la plus constructive possible.

Après discussion avec le D.P.A., il apparaît que cet article est en contradiction avec l'article D29-26 du livre I du Code wallon de l'Environnement qui prévoit que la population locale est représentée par un certain nombre de personnes ainsi que d'experts ou de représentants d'associations qu'elles invitent. Le point 7 est donc supprimé.

3. Présentation des grandes lignes du permis

Monsieur PRIMOSIG étant dans l'incapacité de s'exprimer oralement en raison d'une pharyngite, le point est reporté à la prochaine réunion.

4. Présentation de l'entreprise

Monsieur MAES a préparé une présentation power point avec les grandes lignes des activités de l'entreprise et le nouveau permis pour lequel des travaux d'extension sont en cours (voir présentation en annexe).

La société a été créée en 2001 par deux familles, la famille HOFLACK et la famille VERVAEKE qui se sont associée pour créer ECOFROST. On a démarré la production en 2003. En 2007, on a lancé la 2^e ligne et en 2013, on a commencé les produits à base de purée: croquettes, pommes noisettes,...

Sur la dia 3, on peut voir les différents produits.

On a un certain nombre de certifications que l'on peut voir sur la dia 4. Les certifications sont très importantes pour nous, c'est une carte d'entrée pour notre type de clientèle qui est principalement la grande distribution européenne. On travaille aussi pour des industriels qui font des plats préparés.

On est actif dans 90 pays. Sur la dia 6, on peut voir les principaux marchés ainsi que les pourcentages des parts de marchés dans les différents pays où on est présent. Actuellement, on se développe principalement en Amérique du Sud.

Sur la dia 7 on peut voir la croissance assez importante du chiffre d'affaires. ECOFROST a été la société à plus forte croissance pour les années 2010/2011/2013.

Parmi les différentes sociétés qui fabriquent des produits surgelés à base de pommes de terre en Belgique, ECOFROST est la plus au sud du pays. Le Hainaut est une terre fertile en pommes de terre. On s'approvisionne en pommes de terre à 90% en Belgique, un peu en France, au Pays-Bas et en Allemagne.

On représente 7% de la production belge et 6% des exportations.

Il y a 88 personnes qui travaillent sur le site et la société a toujours tenu à favoriser les partenariats locaux.

Notre objectif, c'est assurer la croissance pour garantir la pérennité. Garantir la croissance grâce à des investissements qui permettent d'améliorer les performances, d'assurer la qualité et la sécurité, surtout en matière d'environnement. Notre objectif est non seulement la satisfaction des clients mais également d'autres partenaires (travailleurs, autorités, riverains)

Avec le projet d'extension on va plus ou moins doubler la capacité de production. On va aussi augmenter les entrepôts de stockage ainsi que la capacité de la station d'épuration. A terme l'extension générera 40 emplois supplémentaires. Sur la dia 12, ce qui est en gris clair, ce sont les bâtiments en cours de construction.

5. Remarques et questions des riverains

Madame GLAUDE précise qu'elle a mis "remarques et questions des riverains" mais les autres personnes peuvent bien évidemment aussi intervenir.

Monsieur VANDER STRICHT a noté que l'on parle de 88 ETP, cela fait probablement plus de personnes.

Monsieur MAES signale qu'il n'y a qu'une personne qui n'est pas à temps plein.

Monsieur BRANGERS a retenu qu'avec l'extension, on envisageait 40 emplois supplémentaires.

Monsieur MAES précise qu'actuellement, il y a 3 équipes qui travaillent en 3 pauses de 8 heures et 2 équipes qui travaillent le week-end. Avec l'extension, on va produire la même quantité en deux fois moins de temps, il faudra remettre des équipes. Il n'y aura pas 40 emplois en plus en 2016, on y arrivera progressivement.

Madame DEPLUS relève qu'il y a eu deux réunions d'information suite à la polémique née après la demande d'extension alors qu'il y avait des problèmes de bruit, des problèmes d'odeurs. Lors de la première réunion, Monsieur PRIMOSIG a expliqué le parcours d'un dossier entre le dépôt de la demande et l'obtention du permis, parcours qui est assez long. Les deux réunions d'information ont déjà permis d'expliquer un certain nombre de choses. Il y a également eu toute une série d'aménagements qui ont permis d'améliorer la situation.

Monsieur VANDER STRICHT voudrait savoir si le but a été atteint avec les travaux qui ont été entrepris.

Monsieur MAES pense qu'il y a eu une amélioration considérable, notamment en termes d'odeurs. La première idée a été de canaliser la vapeur et la deuxième de réduire la concentration des odeurs dans l'air. Il y a déjà beaucoup moins d'émissions de vapeurs visibles et on a diminué par deux la concentration d'odeurs. On a installé un système adapté aux installations car on ne traite pas de la même manière toutes les installations.

On est parti d'une étude théorique et on a comparé la situation de 2008, où il n'y avait rien comme traitement, à la situation après extension et on voit qu'on passe de 50 unités d'odeurs à 6. Avant, on avait régulièrement la visite du D.P.C., des appels de la commune et depuis juillet 2014, il n'y a plus rien eu.

Madame DEPLUS confirme qu'il y a eu une amélioration pour les odeurs mais aussi pour le bruit qui posait également problème.

Monsieur MAES signale que les locaux devaient être refroidis, avant, on ouvrait les portes pour aspirer de l'air frais, maintenant on a pris d'autres dispositions. La solution apportée est la climatisation

Monsieur BRANGERS pense qu'avec l'extension, le risque, ce sera le charroi;

Monsieur MAES précise qu'il y a un plan de mobilité qui a été établi en interne et communiqué aux transporteurs en les obligeant à passer par la descente de BERNISSART car c'est là qu'il y a le moins d'habitations.

Beaucoup de conteneurs partent des gros ports. On essaye de voir si on ne peut pas trouver une péniche pour certains conteneurs.

On regarde aussi à la possibilité d'avoir un accès direct à la voie d'eau. Il y a un port en développement sur VAULX avec la société DUFOUR.

Monsieur PRIMOSIG rappelle qu'il y a eu plusieurs demandes des riverains mais aussi des autorités communales pour mettre en place un comité d'accompagnement et que même l'exploitant était demandeur.

Monsieur MAES signale qu'au début, ils se demandaient à quoi un tel comité pouvait bien servir puis après la visite de la CCATM, on s'est rendu compte que cela pouvait être utile. On peut donner des explications sur les difficultés qu'on rencontre.

Madame DEPLUS pense qu'avant, il y avait un manque de communication. Maintenant, on a la possibilité de poser des questions. C'est positif.

Monsieur MAES ajoute que la dernière réunion d'information était hors cadre légal, elle n'était pas obligatoire. C'est la société qui a fait la démarche pour pouvoir donner un maximum d'informations.

Monsieur PRIMOSIG précise qu'il y avait quand même eu un long laps de temps entre les deux réunions. La volonté des élus locaux était de cadrer l'existant avant d'octroyer l'extension.

Monsieur MAES signale qu'ils ont rencontré le D.P.A. en juin 2013 et que les compléments d'information ont seulement été donnés en mars 2015. Il y a eu une réflexion de l'entreprise sur ce qu'étaient ses objectifs à long terme et comment y arriver. L'idée était aussi de ne pas résoudre un problème environnemental en en créant un autre.

Monsieur DEWULF constate que la station d'épuration semble performante mais parfois quand une station d'épuration est surdimensionnée, elle fonctionne moins bien.

Monsieur TYVAERT précise qu'un réacteur tel que celui qui est prévu fonctionne aussi bien à 50% qu'à 95%.

Monsieur MAES ajoute qu'ici la charge organique est totalement différente par rapport à une station d'épuration urbaine. On ne peut pas comparer. Un litre d'eau usée à épurer ici contient 12.000 mg de charge organique contre 750 mg pour un litre d'eau usée qui arrive dans une station urbaine.

En ce qui concerne les captages, avant, il y avait 2 puits dont un a été supprimé, il a été rebouché. Maintenant, il y a 4 puits. Pour l'extension, on aura besoin d'eau supplémentaire. On a voulu 3 nouveaux puits pour bien répartir la manière dont on va pomper sur le site. On a fait réaliser une étude complète pour voir comment la nappe se comporte. Elle a été faite en juin 2015 quand le niveau de la nappe était plus bas. Il s'agissait de vérifier comment la nappe se comportait sur le site et à proximité des sources.

Monsieur PRIMOSIG précise que l'étude qui a été réalisée par un hydrogéologue est très bien faite, tout est bien cadré.

Enfin, Monsieur MAES signale, pour l'avancement des travaux, que tout devrait être opérationnel en septembre.

6. Fixation de la date de la prochaine réunion

La prochaine réunion est fixée au mardi 12 avril à 18h dans les mêmes locaux que la réunion de ce soir.

7. Fixation d'une date pour la visite de l'entreprise

Beaucoup de personnes ont déjà eu l'occasion de visiter l'entreprise, il n'est peut-être pas nécessaire de prévoir une nouvelle visite pour tout le monde. Certaines personnes n'ont cependant jamais visité l'entreprise, pour elles et éventuellement pour d'autres personnes intéressées, la visite est fixée au mardi 16 février à 14h.

8. Divers

Cela figure dans le R.O.I. mais Madame GLAUDE précise qu'elle enverra le procès verbal provisoire cette semaine aux personnes présentes en fixant une date limite pour faire les remarques. Elle renverra ensuite le procès verbal amendé avec les amendements dans une autre couleur pour que l'on voie ce qui est modifié. Elle fixera une nouvelle date limite pour d'éventuels nouveaux amendements. Comme la prochaine réunion est fixée au 12 avril, on pourra attendre la prochaine réunion pour approuver le procès verbal.

Madame DEPLUS demande si on peut encore accepter d'autres riverains qui manifesteraient le désir de faire partie du comité d'accompagnement.

Madame GLAUDE répond par l'affirmative puisque l'arrêté d'autorisation prévoit 3 représentants des riverains et que pour chaque désignation il peut y avoir un suppléant. Il suffit que les personnes intéressées posent leur candidature. On limite le nombre de représentants par groupe car il faut éviter de se retrouver à 50 autour de la table. Etre trop nombreux rend les échanges plus difficiles.

Madame DEPLUS voudrait savoir comment on peut informer la population de ce qui se dit en Comité d'accompagnement.

Madame GLAUDE précise que le procès verbal approuvé est un document public qui peut être diffusé et mis sur le site Internet de la Ville. Pour beaucoup de comités, les communes mettent les procès verbaux approuvés sur leur site. Les coordonnées des membres du comité d'accompagnement et surtout celles des représentants des riverains peuvent être mises également. Cela permet ainsi à la population de savoir à qui elle peut s'adresser si elle a une question relative à l'entreprise.